

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**BASTIDE LE CONFORT MEDICAL**

(Euronext Paris)

Par courrier du 22 mai 2008, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion (1) (11, rue d'Argenson, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 mai 2008, par suite d'une acquisition d'actions BASTIDE LE CONFORT MEDICAL sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et détenir, pour le compte desdits fonds, 380 500 actions BASTIDE LE CONFORT MEDICAL représentant autant de droits de vote, soit 5,18% du capital et 3,31% des droits de vote de cette société (2).

---

(1) Contrôlée par la société anonyme Lazard Frères Banque.

(2) Sur la base d'un capital composé de 7 340 580 actions représentant 11 495 730 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.